



## Supplément remboursable pour frais médicaux



Soutien provincial



Finautonome



### C'est quoi ?

C'est un crédit d'impôt remboursable disponible pour les travailleurs à faible revenu qui ont des frais médicaux élevés.

---



### Pour qui ?

- Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'imposition.
  - Avoir inscrit un montant à la ligne pour la Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées et pour le Crédit d'impôt pour frais médicaux.
  - Avoir un revenu de travail de 3750 \$ et plus
-



## Combien ?

- Voici le tableau de revenu maximal selon les frais médicaux

Frais médicaux		Revenu familial maximal (\$)
de \$	à \$	
1	1 877	32 800
1 878	2 222	34 300
2 223	2 567	35 800
2 568	2 912	37 300
2 913	3 257	38 800
3 258	3 602	40 300
3 603	3 947	41 800
3 948	4 292	43 300
4 293	4 637	44 800
4 638	4 982	46 300
4 983	5 327	47 800
5 328	5 672	49 300
5 673	7 594 et plus	57 655



## Frais admissibles ?

Parmi les frais médicaux reconnus par le gouvernement fédéral, on retrouve :

- Soins dentaires, médicaux et paramédicaux
- Médicaments , produits pharmaceutiques et autres substances
- Analyses de laboratoire, examens ou autres méthodes de diagnostic
- Divers produits, dispositifs ou appareils
- Frais de transport ou de déplacement
- Rémunération versée à un préposé

Voir la liste complète des frais admissibles déterminée par Revenu Québec

---



## Comment l'avoir ?

### 1 Étape 1 :

Conserver toutes les factures et preuves de paiement

---

### 2 Étape 2 :

Référez-vous au guide Les frais médicaux - Revenu Québec-IN-130

---

### 3 Étape 3 :

Vous pouvez demander ce supplément à la ligne 462 pour les mêmes frais médicaux que ceux que vous avez demandés à la ligne 381 de votre déclaration de Revenu Québec.

## Conseils pratiques

- Assurez-vous de faire plusieurs scénarios pour voir ce qui sera le plus avantageux pour vous



### Avantage

- Les travailleurs à faible revenu auront droit à un crédit pour leurs frais médicaux même s'ils n'ont pas d'impôt à payer.

Ceci a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux :

Santé  
et Services sociaux  
Québec 



1-833-866-7334

[finautonome.org](https://www.finautonome.org)